

Loi sur les eaux navigables canadiennes

..... La Société du Vieux-Port de Montréal inc. Je donne avis par la présente qu'
 (Propriétaire – Nom de la personne ou de l'entreprise)

une soumission a été ajoutée au registre en ligne Recherche de projet en commun, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* ainsi que sa description.

Aux termes des paragraphes 4.1 et 9.1 de ladite loi,

..... La Société du Vieux-Port de Montréal inc. a déposé auprès du Ministre des Transports,
 (Propriétaire – Nom de la personne ou de l'entreprise)

sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>)

et sous le numéro de registre1601....., une description de l'ouvrage suivant:

..... pont Mill - Ouvrage existant
 (nature et statut de l'ouvrage – ex.: quai, digue, estacade, pont, câble, barrage, etc. existant/proposé
 – pas simplement "ouvrages" en termes généraux)

dans, sur, sous ou à travers

de... Canal-de-Lachine
 (nom de la rivière, du lac ou autre eau navigable)

à ... Montréal
 (nom du lieu où l'ouvrage va être situé)

devant le numéro de lot au pied de la rue Mill à la rue De la commune Ouest
 (ou au pied d'une telle rue, etc.) (voir la note ci-dessous)

Signé à ... Montréal en ce ..26..... jour de mai 20 ..20.....

(Signature) 
Pierre-Marc Mongeau (May 27, 2020 11:04 EDT)
 (nom complet du propriétaire)
 Pierre-Marc Mongeau

NOTE: Il est essentiel que le lieu de l'ouvrage existant ou proposé soit correctement identifié pour l'information du public. Le lieu de l'ouvrage peut également être indiqué comme se trouvant sur un lot de grève, en indiquant le numéro du lot ou le numéro devant lequel il se trouve. Lorsqu'un ouvrage doit s'étendre d'un bord à l'autre d'une rivière, comme dans le cas d'un pont, d'un câble, d'un barrage, etc., l'emplacement doit être lu de la manière suivante: à (Points bien spécifiés)